



VILLE DE
FONTENILLES
www.ville-fontenilles.fr
05 61 91 55 80

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

PRESENTS Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

PROCURATIONS M. SUC procuration à M. EL HAMMOUMI
M. DAGUES-BIE procuration Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration M. AITA
Mme DASSENOY procuration Mme MAZAUDIER
Mme LEROUX procuration Mme GARCIA
M. CHONG KEE procuration Mme MONFRAIX

ABSENTS

SECRETAIRE Mme FIERLEJ

ORDRE DU JOUR Approbation des Procès-verbaux des séances des 12 et 27 novembre 2020.

Finances :

- 1- Contrat de Territoire / Demande de subvention départementale,
- 2- Crise sanitaire : prolongation gratuite de 3 mois des cartes d'adhésion à la Médiathèque/Ludothèque,

Institutions et vie politique :

- 3- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Urbanisme – Domaine public :

- 4- Acquisition d'une parcelle,

Intercommunalité:

- 5- Petits travaux du SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne),

Personnel communal:

- 6- Modification du tableau des emplois,

Questions diverses

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage : 04 février 2021

Nombre de membres du conseil municipal: 29

Transmission en sous-préfecture : 29/01/2021

En exercice : 29

Présents : 23 + 06 procurations

Votants : 29

La réunion a débuté à 18 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme FIERLEJ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

Mme Monfraix demande une correction : rajouter dans les propos de M. DAGUES BIE concernant la dénomination du lotissement « consulter les élus de la minorité n'était pas important ». M. le Maire dit que cette correction n'est pas prise en compte car ce n'est pas ce qui a été dit.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	22
	CONTRE	02 : T. MONFRAIX, P. CHONG KEE
	Abstentions	05 : A.DEGEILH, L.DOLAGBENU, P.SANDOVAL, L.SARICA, F.VITRICE

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2020.

M. Dolagbenu demande une correction : M. Dolagbenu intervient et informe le conseil municipal que tous les documents concernant la gestion du CMJ sont centralisés à la mairie par un agent. Il précise qu'un agent municipal a été désigné comme référent. Ce dernier a participé aux réunions de travail et faisait le lien avec la directrice du PAJ. De plus, la directrice du PAJ était chargée de rédiger les comptes rendus de toutes les réunions avec les jeunes élus et de les transmettre à la fois aux élus et à l'agent.

M. le Maire dit que cette correction sera prise en compte.

Résultat du vote :

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire expose que compte tenu des circonstances sanitaires, et afin d'éviter la tenue d'un nouveau conseil municipal dans les prochains jours, il demande l'accord de l'assemblée pour rajouter deux points à l'ordre du jour : il s'agit de la création d'un poste de ludothécaire et de la modification des garanties d'emprunt auprès de la société des Chalets pour la construction de logements sociaux.

Accord à l'unanimité pour ces deux rajouts.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Contrat de Territoire / Demande de subvention départementale :

M. le Maire donne la parole à M. Panaville, élu en charge des travaux, qui explique que tous les ans avant le 31 janvier, les communes sont invitées à déposer auprès du Département une demande de subvention au titre du contrat de territoire.

Il propose donc de déposer un dossier pour la rénovation des façades et menuiseries de la mairie et de la mairie annexe. La totalité des travaux est estimée en fourchette haute à 129 967,54 € H.T.

Lors de la séance 12/11/20, une demande de subvention avait été déposée au titre de la DETR pour le même objet à hauteur de 109 624,21 € H.T. l'écart des deux estimatifs vient du fait que la rénovation des volets, la peinture des menuiseries ainsi que le changement de la porte de la police municipale ont été rajoutés.

Mme Vitrice souhaite connaître la date de lancement de la consultation pour ces travaux, et être informée au moment venu.

M. Panaville indique que l'information lui sera transmise.

M. le Maire invite le Conseil Municipal, à l'autoriser à :

- Réaliser cette opération dont l'estimatif est de 129 967,54 € H.T., et à démarrer les travaux en 2021,
- Déposer pour ce projet un dossier complet auprès du Département afin de solliciter une aide financière au taux le plus élevé possible au titre du contrat de territoire 2021,
- Signer, ou l'un de ses Adjointes, tout document relatif à ce dossier.

VOTE	POUR	27
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : T.Monfraix, P. Chong Kee

2- Crise sanitaire : prolongation gratuite de 3 mois des cartes d'adhésion à la Médiathèque/Ludothèque :

M. le Maire donne la parole à Mme Triaes, Adjointe en charge de la Culture, qui expose que suite au contexte sanitaire actuel, il est proposé de prolonger de 3 mois l'adhésion à la médiathèque ou ludothèque pour les fontenillois selon les modalités suivantes :

*les adhésions en cours arrivées à terme seront prolongées de 3 mois automatiquement,

*les nouvelles adhésions ou renouvellement seront enregistrées sur une période de 15 mois (au lieu de 12).

Cette prolongation de délai d'adhésion sera proposée aux fontenillois jusqu'à ce que la situation sanitaire se stabilise, à savoir dans un premier temps jusqu'au 30 juin 2021.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

3- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal :

M. le Maire propose de modifier le règlement intérieur du conseil municipal dans son article 21 afin de mettre en place une page réservée aux groupes politiques composant le conseil municipal, sur le site internet de la commune.

Ainsi, les tribunes des différents groupes publiées sur le journal municipal seront également mises en ligne sous la rubrique « libre expression » dans l'onglet vie municipale.

Mme Vitrice demande à M. le Maire ce qu'il entend par « libre expression »

M. le Maire précise que cette mise en ligne est instaurée suite à la demande du groupe Fontenilles Ensemble, une telle possibilité n'a jamais été mise en place sous leur mandature. Il s'agira de mettre dans l'onglet « libre expression » du site internet de la commune les tribunes des groupes politiques composant le conseil municipal qui sont publiées dans le journal municipal.

Mme Vitrice dit qu'elle aurait préféré un onglet sous lequel les élus auraient pu s'exprimer de manière libre, et non un simple copier/coller de la tribune.

M. le Maire répond qu'il a mis en place ce qui se pratique dans de nombreuses communes, ce qui est démocratique car rien n'était fait jusqu'alors.

VOTE	POUR	22
	CONTRE	07 : A.DEGEILH, L.DOLAGBENU, P.SANDOVAL, L.SARICA, F.VITRICE, T. MONFRAIX, P. CHONG KEE
	Abstentions	00

4- Acquisition d'une parcelle :

M. le Maire énonce que suite à une opération de bornage, des riverains du chemin St-Flour ont constaté que leur parcelle supportait une borne incendie et un récup verre.

Aussi, à titre de régularisation, il propose :

-d'acquérir au prix de l'euro symbolique cette parcelle de 64 m² cadastrée section C n°284, située chemin de Saint Flour.

-de l'autoriser ou M. Dagues Bie, à effectuer toutes les démarches d'acquisition et de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

5- Petits travaux du SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) :

M. le Maire donne la parole à M. Marc, délégué au SDEHG, qui expose que comme tous les ans, afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

M. Sarica signale que de nombreux mâts d'éclairage public ne fonctionnent plus.

M. le Maire dit l'avoir signalé, et attendre la réponse du SDEHG.

M. Marc précise que toutes les pannes peuvent être déclarées sur le site du SDEHG.

Mme Degeilh demande à être informée des travaux lancés sur la commune afin de pouvoir répondre aux administrés.

M. le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à :

-adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;

-valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;

-valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traité.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Modification du tableau des emplois :

M. le Maire expose que suite au départ d'agents en fonction sur la commune, il y a lieu de créer les emplois suivants à temps complet (35 heures) :

+Responsable du pôle culture et médiathèque/ludothèque à compter du 1^{er} avril 2021

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, titulaire d'un des grades suivants :

-Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

-Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe,

-Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe.

L'emploi pourra également être occupé par un agent contractuel.

Mme Monfraix demande s'il s'agit d'un remplacement ?

M. le Maire redit que c'est suite au départ de la collectivité de l'agent en fonction.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

+ Chargé(e) de communication à compter du 1^{er} mars 2021 qui pourra être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emploi adjoint administratif ou cadre d'emploi rédacteur titulaire d'un des grades suivants :

-Rédacteur principal de 1^{ère} classe,

-Rédacteur principal de 2^{ème} classe,

-Rédacteur,

-Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

-Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

-Adjoint administratif territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel.

Mme Monfraix pense qu'au vu de la fiche de poste un rédacteur serait plus approprié.

M. le Maire répond que le choix découlera des candidatures, à ce jour il en a reçu plus de 60 qui doivent être étudiées.

M. Sarica demande si la priorité sera donnée aux contractualisations ?

M. le Maire redit que tous les CV seront examinés.

VOTE	POUR	27
	CONTRE	02 : T. MONFRAIX, P. CHONG KEE
	Abstentions	00

+ Emploi de Ludothécaire, à temps incomplet soit 32/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2021 suite au départ à la retraite de l'agent titulaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un des grades suivants :

Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Adjoint d'animation territorial

L'emploi pourra éventuellement être occupé par un agent contractuel.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Modification des conditions d'emprunts garantis par la commune :

M. le Maire expose que la SA HLM CHALETS, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement des prêts pour deux opérations sur lesquelles la commune a accordé sa garantie :

Il s'agit du prêt pour les logements sociaux au Clos des mélodies : pour lequel l'index inflation est passé sur livret A plus favorable

L'autre prêt concerne les logements sociaux de Las planètes qui subit une correction à la baisse de la progressivité de l'échéance (amortissement du capital).

Il propose d'accepter ces nouvelles conditions afin de permettre à la SA des chalets de signer rapidement les nouveaux contrats de prêts.

Aussi, il sollicite que le Conseil municipal :

- réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Il précise que ces prêts sont également garantis par le Département.

Mme Monfraix demande le montant de ces emprunts.

Mme Triaes explique que les emprunts garantis sont listés en annexe du budget, les sommes exactes lui seront communiquées.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prise en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Mme Vitrice demande à quoi correspondent les travaux de terrassement sur la maison citoyenne ?

M. le Maire rappelle que ce projet a été porté par l'ancienne équipe municipale, il sera mis en œuvre sous ce mandat, après obtention des subventions, il y avait un engagement de la commune de débiter les travaux en 2020.

M. le Maire informe avoir procédé au recrutement de :

- Mme Cécile LAMBERT sur le poste de DGS qui intégrera la collectivité le 05 février 2021,
- Mme Floriane HAINAUT sur le poste de DST, elle a intégré la collectivité le 04 janvier 2021,
- M. Paolo MARTINEZ en qualité de policier municipal au 1^{er} janvier 2021.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée de la mise en place du **groupe de travail sur l'intercommunalité** composé de : M. le Maire, C. Jumel, J. Triaes, P. Dagues Bie, F. Meyer, D. Marc, F. Vitrice, T. Monfraix.

Une première réunion aura lieu mi-février, la date sera communiquée dans les meilleurs délais.

M. Dolagbenu demande s'il est possible que l'ordre du jour soit communiqué aux élus.

M. le Maire répond par l'affirmative, tous les documents de travail seront communiqués à l'ensemble de l'équipe municipale et une restitution sera faite en conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Questions de Mme Monfraix :

Demande de documents : les documents demandés ont été transmis.

- Mme Monfraix : Pour le projet de la zone de Génibrat beaucoup de questionnements des habitants, sur les nuisances de proximité pour les riverains peut-on avoir des informations sur ce projet ?

M. le Maire donne la parole à C. Jumel, Adjoint à l'économie, il explique travailler sur ce projet avec M. Dagues bié, Adjoint à l'urbanisme. Il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation 12 hectares sur une parcelle de 43 hectares. Ce projet est inscrit au PLU depuis 2012.

Un échange a eu lieu avec les riverains le 16/01 lors de la permanence en mairie du commissaire enquêteur pour expliquer le projet. Un règlement écrit est à l'étude pour encadrer les constructions sur cette zone en terme de hauteur, type d'activités...).

Une zone d'espaces verts située sur la parcelle a vocation à être classée en zone N protégée.

La CCGT qui possède la compétence « développement économique » apportera les réponses à toutes les questions posées par les riverains sur le registre de l'enquête publique.

M. Jumel invite Mme Monfraix à venir rencontrer le commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences.

Mme Monfraix demande si les gestes barrières sont respectés lors des permanences et s'il reçoit sur RDV,

M. Jumel répond que les gestes barrières sont bien appliqués, il ne reçoit pas sur rdv.

-Mme Monfraix : je souhaite connaître le coût de la création du nouveau logo et n'ayant pas eu de réponse à ma question que représente-t-il, donc je la réitère ?

Mme Garcia, Adjointe à la communication précise que le coût a été de 700 € HT : 400 euros pour la création et 300 euros pour la déclinaison de la charte graphique.

Mme Monfraix demande ce que cela représente ?

Mme Garcia explique que l'on a gardé la feuille présente sur le logo précédent en l'inscrivant dans un cadre bleu et vert.

-Mme Monfraix : pour l'année 2021 la déchèterie de St Lys restera-t-elle toujours accessible aux Fontenillois?

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de changement

- Mme Monfraix : pourriez-vous nous donner le nombre de personnes âgées de plus de 70 ans sur notre commune ainsi que le nombre de personnes vaccinées ?

M. le Maire indique que 513 personnes ont de plus de 70 ans sur la commune. En ce qui concerne le nombre de personnes vaccinées, cette information est de l'ordre privé et confidentiel, et il ne nous est pas possible de demander ce renseignement aux personnes concernées. La liste des centres de vaccinations a été publiée sur le site de la commune : St-Lys, Muret, Colomiers....

- Mme Monfraix : pour la vaccination, la mairie a-t-elle prévu un moyen d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite ?

M. le Maire rappelle que, comme indiqué sur le site de la commune et sur Facebook, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement vers les centres de vaccination.

La commune a souhaité compléter ce dispositif par la mise en place d'un transport à la demande pour les personnes non véhiculées vers les centres de vaccination. Les élus se chargeront du transport avec un véhicule de la mairie.

Mais malheureusement tous les centres de vaccinations sont à l'heure actuelle saturés.

M. le Maire rappelle qu'en l'absence de possibilité d'organiser le repas de fin d'année des aînés, un coffret gourmand a été distribué aux personnes de plus de 65 ans, cela représente près de 650 personnes.

Le bilan de cette opération est un véritable succès très-apprécié des aînés fontenillois, 190 coffrets pour couple ont été retirés et 210 coffrets pour personne seule.

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la distribution des colis que cela soit des élus, des membres du CCAS, des bénévoles.

Pour répondre à la question sur la **fibre**, M. le Maire explique qu'après des mois de sollicitation, Gers Numérique a fini par annoncer par écrit que Fontenilles ne faisait pas partie du déploiement de la fibre.

M. le Maire a saisi toutes les institutions partie prenante pour débloquer cette situation, M. le secrétaire d'Etat au numérique, la préfecture, la sous-préfecture. Ces institutions se sont réunies afin de trouver des solutions rapides pour que Fontenilles soit rattaché au déploiement de la fibre. De nouvelles informations seront données lors du prochain conseil municipal.

C. Jumel complète le propos en précisant que les élus n'ont pas attendu la réponse de Gers Numérique pour agir sur ce dossier, dès le début du mandat plusieurs rdv ont été pris avec les institutions politiques et administratives. Ce dossier est mené avec toute l'énergie possible par l'équipe municipale pour un déploiement de la fibre au plus tôt sur le territoire de la commune.

La séance est levée, le Maire remercie l'assemblée.

Il donne la parole au public pour d'éventuelles questions

M. le Maire clôture la séance à 20 heures.

**La secrétaire de séance,
N. FIERLEJ**

**M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH**